

2014/6269 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Je soumets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2013, sur le seul Budget Principal.

Dans le cadre de cette dernière décision modificative de l'exercice 2013, les mouvements concernent uniquement :

1. Virements de crédits :

Conformément à la législation en vigueur et à la délibération d'approbation du Budget Primitif, tous les virements nécessitant un transfert de crédits d'un chapitre à un autre vous sont soumis.

L'essentiel de ces virements, qui n'affecte pas l'équilibre général du budget, concerne des mouvements nécessités par l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

Virements de crédits entre chapitres

VIREMENTS	Montant :
Dépenses	460 000,00 €
Recettes	0,00 €

2. Opérations d'ordre et d'équilibre :

L'instruction budgétaire et comptable M14 impose :

- la réalisation d'opérations comptables d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissements ou décaissements ;

- l'équilibre des budgets par section, ce qui nécessite de procéder à ce nouvel équilibre compte tenu des divers mouvements intervenus lors de cette décision modificative.

a) Opérations d'ordre et opérations mixtes :

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant :	Commentaires
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	10251	01	2168	01	135 000,00 €	Acceptations de dons
2	16449	01	16441	01	1 428 571,00 €	Constatation de la diminution de plafond des contrats revolving
3	7815	01	15182	01	1 562 600,00 €	Reprise de la provision pour risque et inscription des crédits nécessaires pour effectuer les opérations comptables conformément à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 30 octobre 2013 relatif au contentieux avec la société Fayat (Opéra de Lyon)
	1641	01	678	020	1 511 000,00 €	
4	7815	01	15112	01	12 500,00 €	Reprise de la provision pour litige et inscription des crédits nécessaires pour effectuer les opérations comptables conformément au jugement du Tribunal Administratif du 5 novembre 2013 relatif au contentieux avec Mme Desdier
	1641	01	678	020	12 500,00 €	

b) Opérations d'équilibre :

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Recettes		Dépenses		Montant :
Article	Fonction	Article	Fonction	
021	01	023	01	51 600,00 €
Ancien montant :				45 253 786,00 €
Nouveau montant :				45 305 386,00 €

Ouï l'avis de sa Commission Finances, Administration générale, Marchés publics ;

DELIBERE

Les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2013 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les tableaux joints au rapport sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM